

INTÉGRER LA SANTÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Club Planification Territoires Île-de-France/ 3 juin 2024

Muriel Adam et Alexandra Cocquière / L'Institut Paris Region



INTÉGRER LA SANTÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



LES CARNETS PRATIQUES N° 13
DE L'INSTITUT PARIS REGION

Comment faire de la santé une entrée majeure dans la planification de l'aménagement des territoires ?

> champ d'intervention des documents de planification intègre déjà de nombreuses thématiques implicitement attachées à la santé.

> la santé encore traitée de manière très segmentée.

Ce carnet pratique vise à révéler les actions pouvant être mises en place via les documents d'urbanisme et leurs bénéfices pour la santé des populations.

> exemples de schémas de cohérence territoriale et de plans locaux d'urbanisme

> des extraits de leur volet réglementaire

LA SANTÉ ET SES DETERMINANTS

Les leviers du Scot et du Plu

Les leviers du Scot et du Plu	Les déterminants de santé...		... sur lesquels les documents d'urbanisme peuvent agir					
	Mieux habiter	Limitier l'exposition des populations aux risques et nuisances	Améliorer la qualité de l'eau et des sols	Maintenir la biodiversité et les espaces verts	Garantir une alimentation saine	Assurer l'accès aux soins	Encourager l'activité physique et les mobilités actives	Favoriser le lien social
Inégalités sociales et territoriales								
Éviter le cumul des nuisances	●	●						
Assurer l'accès au logement pour tous dans le logement social	●							●
Limitier l'implantation des installations classées (Seveso)	●	●						
Développer la mixité fonctionnelle	●			●	●	●	●	●
Lutte contre l'étalement urbain								
Limitier la consommation d'espace				●			●	
Renforcer les centralités	●					●	●	●
Encourager l'intensification	●					●	●	●
Lutte contre les émissions de GES et la préservation de la qualité de l'air								
Diminuer l'usage de la voiture		●	●				●	
Favoriser la création d'espaces verts et la végétalisation	●	●	●	●			●	●
Renforcer la performance énergétique des bâtiments	●	●						
Développer les énergies renouvelables		●						
Porter attention à la localisation des activités polluantes	●	●	●					
Prévention de la pollution des milieux								
Protéger les zones humides et les cours d'eau			●	●				
Protéger les périmètres de captages d'eau potable		●	●		●			
Lutter contre la pollution des sols / friches dépollution		●	●	●	●			
Lutter contre l'imperméabilisation des sols, le ruissellement			●	●				
Réduction du bruit								
Réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores	●	●						
Porter attention à l'implantation des équipements recevant du public	●	●						
Réduire les nuisances induites par les infrastructures	●	●						
Qualité urbaine et paysagère								
Développer la nature en ville	●	●	●	●			●	●
Offrir des espaces publics conviviaux				●			●	●
Promouvoir l'agriculture urbaine				●	●			●
Le développement d'une mobilité durable								
Développer et compléter le réseau cyclable		●					●	
Améliorer la marchabilité du territoire		●					●	
Développer les transports collectifs	●	●				●	●	
Favoriser l'intermodalité	●	●				●	●	
La préservation des milieux et des ressources								
Maintenir et développer la trame verte et bleue			●	●			●	
Protéger les espaces naturels et forestiers		●		●				
Protéger le potentiel agronomique			●	●	●			
Les besoins en équipements								
Assurer un maillage en équipements et services suffisants et diversifiés (dont réseaux)	●					●		●
Prévoir les équipements sportifs et assurer leur accès							●	●
Inscrire les équipements de santé et assurer leur accès						●		

© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : L'Institut Paris Region

LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



5 | LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Les thèmes présentés dans les fiches suivantes sont une synthèse entre les déterminants de santé et les leviers disponibles dans les documents d'urbanisme. Chacun de ces thèmes est illustré par des exemples de schéma de cohérence territoriale (Scot) et de plan local d'urbanisme intercommunal (Plu(i)) avec des extraits de rédaction (objectifs et orientations pour le Scot, règlement et OAP pour le Plu) pour une approche pragmatique du sujet.

1 • RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ	41
2 • MIEUX HABITER	53
3 • AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR	63
4 • RÉDUIRE L'EXPOSITION AU BRUIT	73
5 • LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES SOLS	83
6 • S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	93
7 • AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS	101
8 • ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	109
9 • SE DOTER D'OUTILS POUR DES DOCUMENTS D'URBANISME FAVORABLES À LA SANTÉ	117

LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Améliorer la qualité du logement

PLU de Nanterre : Permettre de se loger décemment

Approuvé en 2015 et mis à jour en janvier 2020, le Plu de la ville de Nanterre a bénéficié en amont d'une approche environnementale de l'urbanisme (AEU), soutenue par l'Ademe. Cette démarche s'enrichit du document d'une forte plus-value environnementale et a contribué à promouvoir la santé. Nanterre inscrit ainsi l'objectif de créer des environnements favorables à la promotion de la santé et de contribuer à améliorer les conditions de bien-être de ses habitants.

Dans le premier axe du PADD « Une ville des proximités, agréable à vivre et à travailler », la notion de « permettre de se loger décemment » est inscrite comme une des premières conditions indispensables à la santé. Cela passe par des actions en faveur de :

- la lutte contre l'habitat indigne ;
- la lutte contre la précarité énergétique, notamment en encourageant l'architecture bioclimatique fondée sur la recherche de l'amélioration du confort intérieur des logements (été, hiver, accès à la lumière naturelle, aération, qualité de l'air...), des ambiances et de la qualité de vie en général ;
- l'amélioration du confort des logements.

Le second axe du PADD « Une ville, actrice de la transition énergétique, qui agit en faveur du bien-être de tous », met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Pour cela, la ville souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en améliorant l'efficacité énergétique du parc immobilier.

Des extraits de rédaction sont présentés ci-contre.

La concrétisation du projet se traduit notamment dans l'OAP dédiée au secteur des Groues (extraits ci-contre) situé au pied de La Défense. Les objectifs sont de « développer un quartier exemplaire dans la promotion de la santé, telle que définie par la Charte d'Ottawa » et « rechercher la performance énergétique globale du quartier et de toutes les constructions pour tendre vers un territoire à énergie positive emblématique dans la métropole ».

Pour y parvenir, des orientations prévoient la limitation des nuisances et des impacts des risques, la réalisation d'une trame verte et bleue. La recherche de la performance énergétique des constructions, le développement des mobilités durables, etc.

Il est spécifié que l'étude d'impact réalisée en vue de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du secteur des Groues devra intégrer la question de la santé humaine y compris les questions d'ombre et d'ensoleillement, de bruit, d'énergie, et de cycle de vie des matériaux. L'orientation prescriptive dans le DDO « Offrir un cadre bâti agréable et préserver la santé des usagers » prévoit des mesures en ce sens :

- pour protéger les futurs habitants des risques sanitaires liés à la pollution des sols et des nuisances sonores générées par les infrastructures routières et ferrées à proximité ;
- concevoir des formes urbaines limitant la propagation du bruit et prévoir les orientations des bâtiments en fonction de leur localisation.

LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX DU SECTEUR DES GROUES



Trame verte et bleue multifonctionnelle
 Trame Verte et Bleue
 Réserve de biodiversité trame verte
 Réserve de biodiversité trame bleue
 Corridor écologique linéaire
 Périmètre végétal de la ville
 Végétation existante
 Aligneement d'arbres structurant

Paysage et patrimoine
 Bâtiment remarquable protégé
 Bâtiments inscrits d'intérêt
 Ensembles culturels
 Éléments repères du paysage
 1. Les Bateliers Remarquables 2. La cité administrative 3. La Défense
 Cônes de vues
 1. Cône de vue depuis l'avenue de la Défense vers le Parc de la Défense
 2. Cône de vue depuis l'avenue de la Défense vers le Parc de la Défense
 3. Cône de vue depuis l'avenue de la Défense vers le Parc de la Défense
 4. Cône de vue depuis l'avenue de la Défense vers le Parc de la Défense
 5. Cône de vue depuis l'avenue de la Défense vers le Parc de la Défense
 Valer les points d'intérêt du territoire depuis les axes structurants (1) et les lignes structurantes (2)

Potential énergétique
 Niveau de chaleur climatique
 Potentiel géothermique moyen
 Potentiel solaire annuel
 Réseau gaz (niveau potentiel de valorisation)

Bien-être et espaces de passages
 Zone d'intérêt (ZI) du PADD
 Périmètre de ZAC
 Périmètre OAP
 Périmètre communal
 Carte Annuaire

Production d'Ewen Consult dans le cadre du Régulateur Environnemental de l'Urbanisme (REU)

LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Extraits du PADD :

- « 1. Favoriser la réalisation de logements diversifiés favorables à la mixité sociale et aux parcours résidentiels de tous en lien avec les orientations du Programme Local de l'Habitat Intercommunal. Permettre à chacun de se loger décemment. Premières des conditions indispensables à la santé : se loger décemment. Cette préoccupation de la municipalité passe par un certain nombre d'actions :
 - poursuivre la lutte contre l'habitat indigne ;
 - lutter contre la précarité énergétique, notamment en encourageant l'architecture bioclimatique fondée sur la recherche de l'amélioration du confort intérieur des logements (été, hiver, accès à la lumière naturelle, aération, qualité de l'air...), des ambiances et de la qualité de vie en général ;
 - améliorer le confort des logements (thermique, sonore, visuel, espaces partagés...)
 - promouvoir les matériaux non polluants / français dans les nouvelles opérations notamment pour améliorer la qualité de l'air intérieur... »

Extraits de l'OAP, secteur des Groues :

- « 7. Offrir un cadre bâti agréable et préserver la santé des usagers. Les formes urbaines permettront de limiter la propagation du bruit dans le quartier tout en évitant les architectures monotones et les bâtiments de logements alignés le long du boulevard Arago se composent obligatoirement de logements traversants ou à double orientation ou d'espaces de sociabilité de voisinage ou de services mutualisés. »

- « 8. Réaliser un quartier exemplaire en matière de développement durable. Cette stratégie est structurée selon 5 axes, ou ambitions, qui correspondent à de grands enjeux du développement urbain durable dans ses problématiques les plus actuelles, et en lien avec la qualité de la santé humaine. Les notions de nuisances, de pollution et de risques sont prises en compte dans le projet d'aménagement, le confort de l'usager et sa santé étant déterminants dans le projet. Les 5 axes sont les suivants :
 - Axe 1 : un projet co-construit avec l'ensemble des acteurs territoriaux.
 - Axe 2 : un quartier agréable à vivre et à travailler
 - Axe 3 : un quartier des proximités
 - Axe 4 : un quartier laboratoire pour l'économie circulaire et solidaire
 - Axe 5 : un quartier favorisant la nature en ville et respectueux des ressources.
 - Axe 6 : un quartier qui s'inscrit dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

- 8.1 Tendre vers un quartier au bilan environnemental le plus faible possible

Le projet des Groues s'inscrit dans la démarche nationale de réduction énergétique négative, ambition caractérisée par deux démarches : Territoire à Énergie Positive, et Facteur 4.

C'est pourquoi il est recommandé que les nouvelles constructions, hors cœur économique des Groues, anticipent la future réglementation destinée par le label E4C (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone), future réglementation thermique, et tendent vers des performances énergétiques équivalentes au label REPOS. Pour atteindre ces performances, la recherche d'une sobriété énergétique sera prioritaire. Concernant les réhabilitations, elles atteindront un niveau BBC-Effinergie-Rénovation.

LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Protéger les populations des sources d'émission

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) DE NANTES MÉTROPOLIS

Le Plan métropolitain intercommunal, approuvé en avril 2019 regroupe les 24 communes de la métropole nantaise. À l'horizon 2030, un des objectifs est de dynamiser la métropole dans tous les domaines, [...] et améliorer sans cesse la qualité de vie des habitants.

Concernant la qualité de l'air, une carte de l'état initial de l'environnement réalisée sur la partie la plus urbanisée de la métropole permet de mettre en évidence plusieurs polluants, essentiellement le dioxyde d'azote et les particules PM_{10} et $PM_{2.5}$. De plus, le transport routier a été identifié comme le principal émetteur de GES à l'échelle de la métropole.

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique climat-air-énergie décline les objectifs et orientations d'aménagement à mettre en œuvre partout projet dans la métropole, en vue d'en faire un territoire à haute qualité de vie (voir extraits ci-contre).

Elle met en avant le caractère « indisociable » des mesures liées au climat, à l'air et à l'énergie. En effet, une même mesure est susceptible de contribuer positivement à l'ensemble des trois thèmes en contribuant à l'amélioration de la santé des habitants, les mesures présentées en matière de développement des modes actifs participent tant à la réduction des émissions de GES qu'à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant, ainsi qu'à la réduction des nuisances sonores (voir extraits ci-contre).

Extraits de l'OAP :

« L'impact sur l'environnement, en lien avec le climat, est pris en compte dans cette OAP. En effet, certains effets sur la santé des habitants et des usages de la métropole peuvent être reconnus et sont principalement dus :

- à une condition de vie, une offre de services, sera portée à l'inspiration particulière ;
- à la construction des réseaux, et plus particulièrement à la pollution atmosphérique ;
- au changement climatique.

Améliorer la qualité de l'air (1.1.1 page 20)

L'implantation des bâtiments est en rapport avec l'air et leur relation avec les espaces extérieurs (notamment les parcs, les places, les jardins, les cours d'eau).

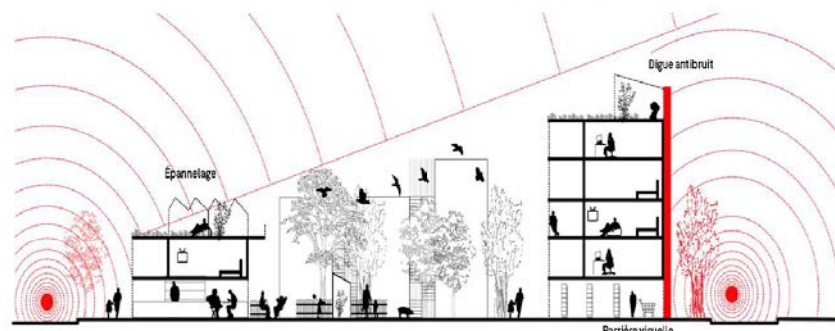
climatement intérieur...) ont un impact sur la propagation des émissions polluantes par exemple le gaz d'échappement des véhicules automobiles, les portiques en suspension.

Deux paramètres principaux doivent être pris en compte afin de déterminer le degré de pollution d'une rue : l'orientation et l'adéquation des polluants. Sans oublier les autres paramètres du projet d'urbanisme (disposition et facilité des bâtiments, force locale du vent...). Il faut veiller à :

- Étudier les possibilités d'implantation des zones qui concentrent les publics les plus sensibles (écoles, crèches et lieux de sport) vis-à-vis des sources de pollution, tout en basant les émissions routières autant qu'à proximité du quartier.

IMPLANTER LE BÂTIMENT DE MANIÈRE À ASSURER LA DISPERSION DES POLLUANTS ET DU BRUIT

Source : IdF, Plan, schéma d'aménagement et de programmation (d'urbanisme, d'écologie, et paysage)



LES FICHES, EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Créer des zones calmes

SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE 2030

Le Scot de l'agglomération lyonnaise 2030, approuvé en 2010 et révisé en 2017, regroupe les 74 communes de la métropole de Lyon et des communautés de communes de l'Est lyonnais et du Pays de l'Ozon. Le territoire est impacté par des nuisances sonores liées au transport routier, ferré et aérien. Des nuisances sont cartographiées dans l'état initial de l'environnement du Scot.

Pour réduire ces nuisances, le Scot privilégie le développement du transport collectif et autres mobilités comme alternatives au transport routier et entend « promouvoir une ville apaisée » (PAOD).

Le Scot préconise une limitation des vitesses maximales sur les axes routiers et des mesures d'accompagnement de nature à diminuer le niveau sonore auquel les bâtiments et les espaces publics sont soumis. Ces « préconisations » n'ont pas de portée sur le PLU, mais elles peuvent concerner le plan de déplacements urbains (PDU) qui, hors Île-de-France, est d'échelle intercommunale et doit être compatible avec le Scot. Elles restent toutefois très générales.

Le DOO du Scot recommande de préserver les zones calmes. Pour l'agglomération lyonnaise, la zone calme est définie comme une zone « peu exposée au bruit de la circulation et au bruit industriel ou au bruit résultant permettant des activités de détente », conformément aux attentes de la directive européenne. Le niveau sonore limite retenu est de 50 dB(A) (voir extraits ci-contre). D'autres dispositions ont une portée forte pour limiter l'exposition aux nuisances

sonores, particulièrement lorsqu'il s'agit de subordonner toute urbanisation à la mise en œuvre de mesures de protection des habitants (voir ci-contre).

Les zones les plus exposées au bruit sur lesquelles intervenir et les zones de calme à préserver sont cartographiées dans le DOO. À titre pédagogique, le DOO présente par ailleurs des illustrations non prescriptives de la prise en compte des nuisances sonores, avec différents moyens d'atténuer ces dernières (voir supra, présentation générale des outils de lutte contre le bruit).

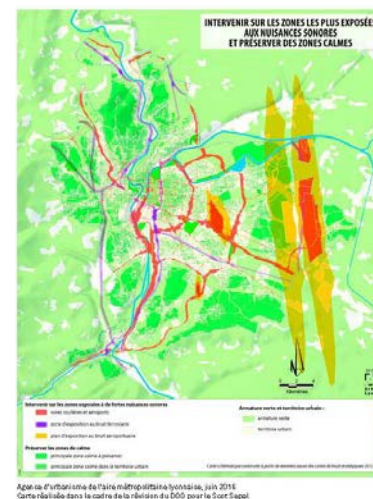
Extraits du DOO

Adaptation des projets urbains à l'ambiance sonore

Dans les zones exposées à des nuisances phoniques fortes, toute urbanisation est subordonnée à la mise en œuvre de dispositions contribuant à la protection des habitants vis-à-vis des nuisances.

La conception des opérations d'aménagement intègre la protection des habitants des nuisances sonores, au-delà du seul respect de la réglementation qui vise à l'application ponctuelle aux abords des voies classées bruyantes, et peut se traduire simplement par des rotations de façade. Il convient de mettre en œuvre des principes d'aménagement et de construction visant à :

- décaler des espaces de calme (à l'intérieur du bâti par exemple) ;
- adapter la hauteur des bâtiments aux conditions de propagation du bruit ;
- utiliser des bâtiments écologiques.



Agglomération lyonnaise de l'air métropolitain lyonnais, juin 2016
Carte réalisée dans le cadre de la révision du DOO pour le Scot Supal

Un diagnostic Santé et résilience, dans le Scot de la Métropole du Grand Paris

Un travail co-réalisé par l'ARS,
l'Apur et l'Institut Paris Région
(ORS et Mission Planification)

pour le compte de la **Métropole
du Grand Paris**

Diagnostic inséré dans le **rapport
de présentation du Scot**

En quoi l'état de santé des populations peut-il être impacté par les politiques publiques métropolitaines et les enjeux liés au fonctionnement urbain ?

303-313

Un état de santé globalement bon
mais inégalitaire

● 304

La santé et ses déterminants :
quelques éléments introductifs

● 307

Agir de concert sur l'ensemble des
déterminants de la santé : un enjeu
fondamental révélé à chaque crise sanitaire

● 309

Les déterminants de santé sur le territoire de la Métropole du Grand Paris : enjeux et constats

315-362

Un accès aux soins et à l'offre médico-sociale
disparate dans les territoires métropolitains

● 316

Un cumul de nuisances environnementales
et des contraintes majeures portées
sur le territoire de la Métropole

● 322

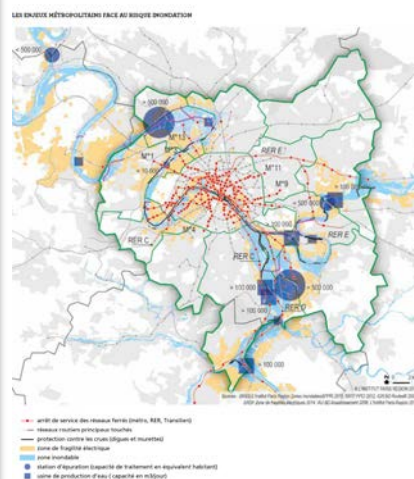
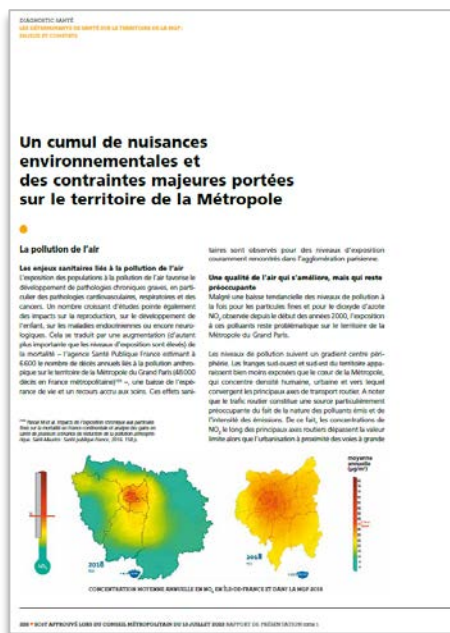
Un différentiel d'accès aux aménités,
services et équipements propices à l'adoption
de modes de vie sains

● 344

Un diagnostic Santé et résilience, dans le Scot de la Métropole du Grand Paris

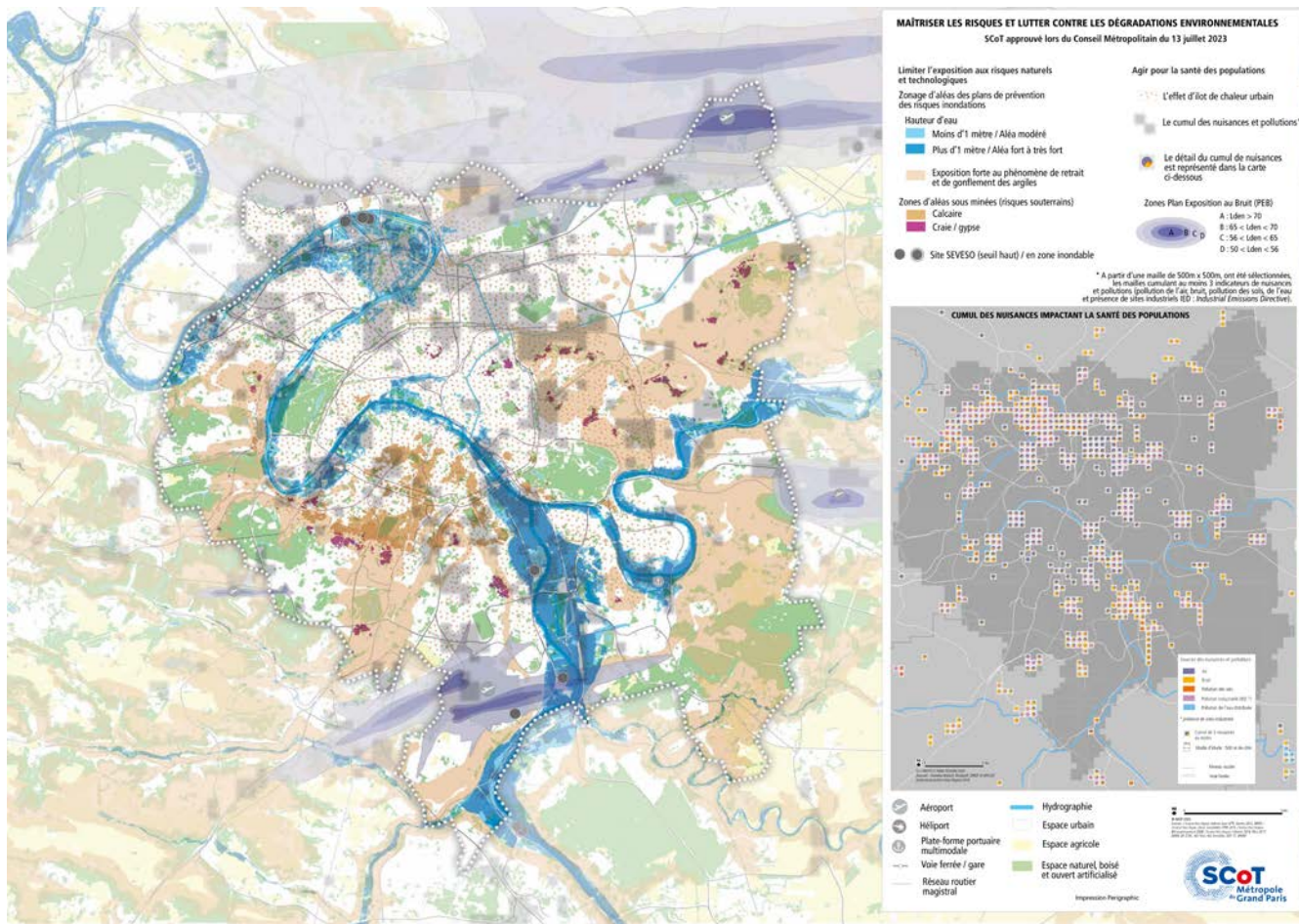
Mieux connaître pour mieux agir : l'importance du diagnostic, l'intérêt de l'évaluation d'impact sur la santé

Vigilance sur les zones de cumul de risques et nuisances



Un diagnostic Santé et résilience, dans le Scot de la Métropole du Grand Paris

Des règles adaptées en fonction des risques et nuisances : interdire certaines destinations, éloigner, réduire, créer des aménités, etc.



Voir également :

https://cartoviz2.institutparisregion.fr/?id_appli=prse3&map=@2.4123946415146005,48.80085846402653,12z



Merci de votre attention